

Trame verte

A ce titre, la CAPM a décidé de créer une Trame Verte et Bleue, symbole de sa volonté de préserver la richesse de la biodiversité de l'Agglomération.

Cette Trame a pour but d'établir :

La création de corridors écologiques afin de permettre aux espèces de circuler et de se renouveler dans un environnement où l'homme agit de façon raisonnée.

La constitution d'un réseau d'itinéraires verts dans l'agglomération. Les itinéraires de la trame verte se basent sur les lieux naturels remarquables de l'agglomération ainsi que sur le patrimoine historique.

L'aménagement des berges et la mise en valeur paysagère du Canal de l'Ourcq et de la Marne.

L'articulation avec le réseau de pistes cyclables de l'agglomération (liaisons fonctionnelles vers les centres dynamiques).

